

Dossier



# ALIMENTATION DURABLE



Notre alimentation est responsable de près de 40 % de notre empreinte écologique... [> Lire la suite](#)



## **Comment disposer d'une alimentation suffisante - en qualité et en quantité - tout en protégeant nos écosystèmes naturels et en assurant des revenus décents aux agriculteurs ?**

Agriculture bio et coopération, aide alimentaire, circuits courts solidaires... De la production à la consommation, les acteurs de l'économie sociale et solidaire apportent des solutions pertinentes pour construire une agriculture et une alimentation durables.

---

# SOMMAIRE

## ENJEUX

**Concilier respect des écosystèmes naturels et accès à l'alimentation** ..... 4

## CONTEXTE EUROPÉEN

**Les orientations de la politique agricole européenne** ..... 8

## CONTEXTE FRANÇAIS

**Des politiques publiques en faveur de l'alimentation durable** ..... 11

## DÉCRYPTAGE

**Agriculture durable : de quoi parle-t-on ?** ..... 15

## DÉCRYPTAGE

**Alimentation durable et systèmes alimentaires territorialisés** ..... 17

## COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**Encourager les systèmes agricoles et alimentaires durables** ..... 22

## CONSEIL RÉGIONAUX

**Quels leviers d'actions pour accompagner la transition ?** ..... 26

## EN RÉGION

**Exemples d'actions soutenues par les conseils régionaux** ..... 29

## FOCUS ESS

**Des solutions durables et de proximité** ..... 32

## ZOOM SUR

**La forme coopérative pour des filières durables** ..... 34

## INITIATIVES ESS

**Exemples de projets innovants** ..... 37

## ECOSYSTÈME

**Se repérer parmi les acteurs clés** ..... 42

Ressources pour aller plus loin ..... 49



**Retrouvez ce dossier en ligne sur  
[www.avise.org/dossiers](http://www.avise.org/dossiers)**

Ce dossier a été réalisé par l'Avise avec le soutien du Fonds social européen, de la Caisse des Dépôts et de Régions de France.  
Directrice de la publication : Cécile Leclair // Rédaction : Pauline Bian-Gazeau, Aude Boisseuil // Secrétariat de rédaction :  
Nadège Rodrigues // Conception graphique : Yann Collin // Maquettage : Laura Malbert // Avise - Publication : janvier 2017.

## ENJEUX

# CONCILIER RESPECT DES ÉCOSYSTÈMES NATURELS ET ACCÈS À L'ALIMENTATION

➤ Comment nourrir une population en constante augmentation tout en préservant les écosystèmes naturels ? Comment permettre aux agriculteurs de vivre correctement de leur métier ? Comment éviter que l'alimentation ne devienne une menace pour la santé des consommateurs ? Quelles actions pour lutter contre l'insécurité alimentaire ? Autant d'enjeux auxquels l'agriculture et l'alimentation durables tentent d'apporter des réponses.

## Produire tout en respectant les écosystèmes naturels

---

La culture et l'élevage ont un fort impact sur l'environnement. Dans le rapport « Agriculture mondiale : horizon 2015/2030 »<sup>1</sup>, l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) met en avant les liens entre agriculture, pollution et gaz à effet de serre : « *la culture et l'élevage sont les causes principales de la pollution de l'eau par les nitrates, les phosphates et les pesticides. Ils constituent aussi les principales sources anthropiques des gaz à effet de serre - le méthane et l'oxyde nitreux - et ils contribuent massivement à d'autres types de pollution de l'air et de l'eau. L'étendue et les méthodes de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche sont les principales causes de perte de biodiversité dans le monde* ».

---

Ce lien entre agriculture et environnement se traduit de manière significative. Nos choix alimentaires et l'organisation du système d'approvisionnement contribuent à hauteur de 30 % des émissions de gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique.

//

**NOTRE ALIMENTATION EST RESPONSABLE DE PRÈS DE 40 % DE NOTRE  
EMPREINTE ÉCOLOGIQUE**  
(GLOBAL FOOTPRINT NETWORK, 2010)

//

À contrecourant de l'agriculture intensive, **l'agriculture durable** promeut des pratiques respectueuses des écosystèmes naturels (voir « Agriculture durable : de quoi parle-t-on ? » p. 15). Enfin, Les agriculteurs ne sont pas les seuls moteurs de cette transition : les consommateurs deviennent plus conscients de l'impact de leurs achats sur l'environnement. D'après une étude réalisée par la fondation Carasso en 2016, 47 % des Français disent consommer plus de produits qui ont faible impact sur l'environnement depuis deux ans (voir l'infographie Fondation Carasso<sup>2</sup>).

## Produire une alimentation respectueuse de la santé

---

La France est le premier utilisateur de pesticides des 28 pays européens. Trois cultures sont spécialement concernées : la vigne, le blé et le colza. Des effets sur la santé peuvent être constatés en raison d'une exposition directe (concernant en premier lieu les ouvriers agricoles ou employés des usines de produits phytosanitaires) ou indirecte (par les résidus présents dans les produits agricoles et l'eau courante ou les émanations provenant de l'épandage).

D'après une étude réalisée en décembre 2010 par Générations futures<sup>3</sup>, en partenariat avec WWF France, un enfant de 10 ans est susceptible d'être exposé, par son alimentation, à 128 résidus chimiques en une journée représentant 81 substances chimiques différentes avec 47 substances différentes cancérigènes suspectées.

Contrairement à l'agriculture conventionnelle, **l'agriculture biologique** interdit les produits phytosanitaires et les pesticides de synthèse (mais autorise l'usage de pesticides naturels), relevant ainsi le défi de la sécurité alimentaire.

Par ailleurs, selon la FAO l'agriculture biologique a le potentiel, sous certaines conditions, de nourrir la planète. Si les rendements moyens des productions végétales sont estimés en agriculture biologique de 20 % à 25 % inférieurs à ceux des pratiques traditionnelles, la différence tombe à 9 % ou 8 % lorsque les exploitations biologiques ont recours soit aux cultures associées (plusieurs plantes cultivées sur la même parcelle), soit aux rotations (voir l'étude du Proceedings of the Royal Society<sup>4</sup>).

## Réduire l'insécurité alimentaire

---

D'après les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion<sup>5</sup>, plus d'un adulte sur dix vit dans un foyer en insécurité alimentaire pour raisons financières, soit environ 12 % (2010).

« L'INSECURITÉ ALIMENTAIRE : LA SITUATION DES PERSONNES QUI N'ONT PAS ACCÈS A UNE ALIMENTATION SÛRE ET NUTRITIVE EN QUANTITÉ SUFFISANTE, QUI SATISFASSE LEURS BESOINS NUTRITIONNELS ET LEURS PRÉFÉRENCES ALIMENTAIRES POUR LEUR PERMETTRE DE MENER UNE VIE ACTIVE ET SAIN. »

Conseil national de l'alimentation

Il ne s'agit pas là d'un problème de disponibilité de produits alimentaires mais d'un problème de pouvoir d'achat et de pauvreté. Cette réalité se traduit par une augmentation des personnes ayant recours à l'aide alimentaire. En France, les quatre principales associations de l'aide alimentaire - Banques Alimentaires, Croix Rouge française, Restos du Cœur et Secours Populaire - ont reçu 3,9 millions de bénéficiaires en 2013.

Par ailleurs, les inégalités sociales et la précarité génèrent d'importantes disparités en matière de comportements alimentaires et de risque nutritionnels. À la pauvreté économique s'ajoute alors la pauvreté alimentaire, engendrant souvent des problèmes de santé.

Pour cette raison, le Programme national alimentation et insertion (PAI)<sup>6</sup> sensibilise les personnes recourant à l'aide alimentaire pour améliorer l'état nutritionnel et prévenir les carences alimentaires. De nombreuses associations, comme la Tablée des Chefs<sup>7</sup>, mènent également des actions d'éducation culinaire.

---

## Créer des emplois de qualité et développer les territoires

---

Des données révélées par la Mutualité sociale agricole (MSA) mettent en lumière la situation de **détresse du milieu agricole**. Le suicide est la troisième cause de mortalité chez les agriculteurs : entre 2010 et 2011, près de 300 suicides d'agriculteurs ont été comptabilisés (485 suicides entre 2007 et 2009, sur trois ans). Pour prévenir ces situations, la MSA a lancé la plateforme d'aide téléphonique Agri'écoute. La plateforme reçoit près de 300 appels à l'aide par mois.

Parmi les facteurs de résignation, la difficulté à vivre de son travail et un niveau élevé d'endettement dans un contexte de crise économique agricole. En 2015, 30 % des agriculteurs ont eu des revenus équivalents à 350 euros par mois. En 2014, ils étaient 18 % dans cette situation.

Face à ces conditions très difficiles et à la disparition de métiers agricoles et de leurs savoir-faire, **l'agriculture paysanne**, composante de l'agriculture durable, vise à permettre à un maximum de paysans, répartis sur tout le territoire, de vivre décemment de leur métier en produisant sur une exploitation à taille humaine. Parmi les réponses apportées, le développement des **systèmes de circuits courts** de proximité, comme les Amap, permettent de recréer du lien entre les producteurs et les consommateurs et d'assurer un revenu plus juste et stable aux agriculteurs (voir « Agriculture durable : de quoi parle-t-on ? » p. 15).



**Pour aller plus loin, voir Ressources p. 49**

- 
1. [www.fao.org/docrep/004/y3557f/y3557f00.htm](http://www.fao.org/docrep/004/y3557f/y3557f00.htm)
  2. <http://rencontres-ad.fondationcarasso.org/sites/default/files/pdf/INFOGRAPHIE-ALIMENTATION.pdf>
  3. [www.menustoxiques.fr/pdf/doc\\_menubio\\_151211.pdf](http://www.menustoxiques.fr/pdf/doc_menubio_151211.pdf)
  4. <http://rspb.royalsocietypublishing.org/content/282/1799/20141396>
  5. [www.onpes.gouv.fr](http://www.onpes.gouv.fr)
  6. <http://agriculture.gouv.fr/lancement-de-la-nouvelle-edition-du-programme-alimentation-et-insertion>
  7. [www.tableedeschefs.fr](http://www.tableedeschefs.fr)

# CONTEXTE EUROPÉEN

## LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE AGRICOLE EUROPÉENNE

> La politique agricole fait partie des compétences partagées : l'Union européenne (UE) et les États membres sont habilités à légiférer et à adopter des actes contraignants. Cependant, les pays de l'UE ne peuvent exercer leur compétence que dans la mesure où l'UE n'a pas exercé ou a décidé de ne pas exercer la sienne.

### Les origines de la PAC

---

Lancée en 1957, la Politique agricole commune (PAC)<sup>8</sup> faisait partie du grand projet pour rassembler progressivement tous les aspects des activités socio-économiques et empêcher tout conflit à l'avenir. Elle est née avec plusieurs objectifs :

- **accroître la productivité** de l'agriculture en développant le progrès technique et en optimisant les facteurs de production ;
- **assurer un niveau de vie équitable** à la population agricole ;
- **stabiliser les marchés** ;
- **garantir la sécurité** des approvisionnements ;
- **assurer des prix raisonnables** aux consommateurs.

Les États membres ont considéré que dans ce secteur, une politique commune était nécessaire pour harmoniser l'agriculture entre eux, la rendant aussi équitable que possible. Ainsi, la PAC a été successivement réformée dans un souci d'amélioration et pour être adaptée au marché, à la société en constante évolution et au contexte international et européen en mutation : entrée en vigueur des règles de

---

l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour le secteur agricole en 1995, élargissement de l'Europe, crises sanitaires majeures, montée en puissance des préoccupations environnementales, etc.

Les orientations qu'elle fixe et les mesures qu'elle finance vont de la production agricole, à la gestion des ressources naturelles en passant par la diversification de l'économie rurale. La PAC reste à ce jour la politique communautaire la plus importante en terme budgétaire. Sur la période 2014 - 2020, le budget pour l'agriculture et le développement rural est de 362,8 Mds€ (278 Mds€ pour les aides directes, environ 85 Mds€ pour le développement rural). La France bénéficie d'une enveloppe d'environ 7,5 Mds€ d'aides directes par an entre 2014 et 2020, contre 9,3 Mds€ auparavant.

## Quel avenir de la PAC post 2020 ?

---

En plein milieu de la période de programmation 2014-2020, les institutions communautaires commencent déjà à réfléchir à la prochaine réforme et aux nouveaux financements. La Commission européenne a annoncé en décembre 2016 sa volonté d'améliorer à nouveau la PAC post 2020. Elle a dressé le bilan d'une PAC qui a rendu l'agriculture européenne respectueuse de l'environnement disposant de normes de qualité parmi les plus exigeantes au monde. Elle constate pour autant qu'il y a trop de charges administratives qui pèsent sur les agriculteurs. La PAC post 2020 devrait donc être simplifiée pour alléger les charges.

La Commission sortira donc, avant la fin de l'année 2017, une communication sur l'avenir de la PAC qui devrait donc être simplifiée et modernisée. En vue de ses évolutions, une consultation publique sera lancée au premier semestre 2017. Cela permet à toutes les parties prenantes - particuliers, entreprises et organisations ayant un intérêt ou possédant un savoir-faire dans un domaine donné - de participer à l'élaboration de la proposition de la Commission avant que celle-ci soit soumise pour débat et adoption au Conseil et au Parlement européen.

## Une révision de la directive sur l'agriculture biologique

---

La Commission européenne s'est intéressée dès 1991 à l'**agriculture biologique** en légiférant dessus dans le cadre de la PAC<sup>9</sup>. Se rendant compte que le marché biologique de l'UE avait quadruplé lors des 10 dernières années, la Commission européenne a voulu mettre à jour les réglementations de ce secteur.

En 2013, elle a organisé une consultation publique sur l'agriculture biologique dont le bilan a fait état d'une forte demande de produits bio. Suite à cela, elle a publié en mars 2014 une proposition législative pour réviser le règlement en cours accompagnée d'une analyse d'impact et d'un nouveau plan d'action européen en matière d'alimentation et d'agriculture biologiques. Depuis, suivant le processus législatif habituel, les négociations sont en cours entre le Conseil (représentants des États membres), le Parlement et la Commission mais aucune n'aboutissent. La Commission a clairement fait comprendre qu'elle souhaitait prendre son temps sur le sujet avant d'arriver à un accord.



**AVEC PLUS DE 11 MILLIONS D'HECTARES DE CULTURES CERTIFIÉES EN CONVERSION EN 2015, L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE REPRÉSENTAIT AINSI 6,2 % DU TOTAL DES TERRES AGRICOLES EXPLOITÉES DE L'UE.**



Si le nouveau règlement entre en vigueur, il devrait intégrer des règles plus rigides en matière de production et d'importation de produits bio. Il sera donc plus difficile pour des agriculteurs conventionnels de se tourner vers l'agriculture biologique. À l'inverse, de nombreux producteurs biologiques risquent de revenir à l'agriculture classique. Les opposants à ce règlement sont nombreux, l'Allemagne par exemple considère que l'agriculture biologique en Europe se développait déjà bien trop lentement et que ses chances de développement ne devraient pas être entravées par des obstacles juridiques excessifs.

Selon la nouvelle proposition de la Commission, les produits biologiques devront répondre à des exigences plus claires. Elle propose par exemple de lever certaines réglementations particulières et exceptions, d'interdire de cultiver simultanément des produits bio et conventionnels et de contrôler plus rigoureusement les produits biologiques importés. Ces mesures visent à restaurer la confiance des consommateurs, décus par les scandales de fraude et la multitude de marques biologiques.

→ **POUR EN SAVOIR PLUS**

*Les carnets de l'Agence BIO édition 2016 « La bio dans l'Union Européenne » - Disponible sur [www.agencebio.org](http://www.agencebio.org)*

---

8. [www.chambres-agriculture.fr/agriculteur-et-politiques/tout-savoir-sur-la-pac](http://www.chambres-agriculture.fr/agriculteur-et-politiques/tout-savoir-sur-la-pac)

9. [https://ec.europa.eu/agriculture/organic/eu-policy/eu-legislation/brief-overview\\_fr](https://ec.europa.eu/agriculture/organic/eu-policy/eu-legislation/brief-overview_fr)

---

# CONTEXTE FRANÇAIS

## DES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'ALIMENTATION DURABLE

➤ Les grandes orientations en matière d'alimentation et d'agriculture sont fixées par la Politique agricole commune (PAC) dont la mise en application est assurée au niveau national par le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Même si l'alimentation n'est plus incluse dans la dénomination du ministère, elle rentre tout de même dans ses prérogatives.

### Le Programme national pour l'alimentation (PNA)

#### **UN CADRE GÉNÉRAL EN DEUX ÉTAPES : 2010 ET 2014**

---

Le Programme national pour l'alimentation (PNA) est le cadre dans lequel est élaborée, en France, la politique publique de l'alimentation.

La première Loi d'avenir agricole de 2010 est le résultat d'un travail interministériel chapeauté par le ministère en charge de l'agriculture (ministères en charge de la Santé, la Consommation, l'Écologie, la Justice, et l'Éducation). La Loi a ensuite été revue en 2014.

Les nouvelles priorités de la politique publique de l'alimentation s'articulent ainsi autour de quatre axes :

- 1 > La justice sociale
- 2 > L'éducation alimentaire de la jeunesse
- 3 > La lutte contre le gaspillage alimentaire
- 4 > Le renforcement de l'ancrage territorial de notre alimentation

### DES OBJECTIFS CIBLÉS

---

Les objectifs du PNA sont « *d'assurer une alimentation à la fois sûre, saine, équilibrée et de qualité, accessible à tous, produite dans des conditions respectueuses de l'environnement et du bien-être animal, tout en étant économiquement viables et socialement acceptables.* »

Le PNA s'articule avec d'autres plans avec lesquels il partage certains objectifs comme le Programme national nutrition santé (PNNS) ou le Programme national d'aide alimentaire (PNAA), qui vient en complément du Plan européen d'aide aux plus démunis (PEAD).

Le PNA encourage le développement des circuits courts et de la proximité géographique entre producteurs agricoles, transformateurs et consommateurs. Il prévoit notamment des actions à mettre en œuvre pour l'approvisionnement de la restauration collective, publique comme privée, en produits agricoles de saison ou en produits sous signes d'identification de la qualité et de l'origine, notamment issus de l'agriculture biologique. Beaucoup de ces programmes concernent des opérations de sensibilisation, de pédagogie voire de communication.

### UN PROGRAMME BASÉ SUR UN ANCRAGE TERRITORIAL

---

Ce programme s'appuie sur un partenariat avec les collectivités territoriales, le monde associatif, les organismes institutionnels et les acteurs privés pour encourager les initiatives relatives aux enjeux sanitaires, socio-économiques et environnementaux de l'alimentation.

Les services déconcentrés du ministère en charge de l'Agriculture, les Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), sont chargés de la déclinaison régionale du PNA. Chaque région a donc son Plan régional de l'alimentation (PRALIM).

La Loi de 2014 assure l'ancrage territorial de cette politique et précise les modalités permettant d'associer les collectivités territoriales à la réalisation de ces objectifs.

Les actions qui répondent aux objectifs du PNA peuvent prendre la forme de Projets alimentaires territoriaux (PAT) (voir « Encourager les systèmes agricoles et alimentaires durables » p.22).

Pour répondre à ces enjeux, le ministre de l'Agriculture, a lancé un appel à projets annuel<sup>10</sup> dont l'enveloppe a été rehaussée significativement.

---

## L'Agro écologie

---

Depuis 2012, les pouvoirs publics français ont souhaité inscrire leurs politiques publiques agricoles dans un projet agro-écologique. Son objectif est d'encourager les modes de production performants à la fois sur le plan économique et sur le plan environnemental. Ce projet vise à produire autrement en repensant les systèmes de production actuels. Il veut insuffler un changement des pratiques agricoles, mais aussi une autre façon de penser à travers une mutation progressive en profondeur.

À l'horizon 2025, l'État souhaite inciter les agriculteurs et des acteurs du secteur, pour parvenir à ce qu'une majorité des exploitations françaises soient engagées dans l'agro-écologie.

Un plan d'action<sup>11</sup> recouvrant différents sujets, de la formation à l'accompagnement des agriculteurs en passant par les financements disponibles, a été validé en juin 2014 puis révisé en décembre 2016. Il a été complété par de nouvelles activités pour une meilleure visibilité de l'articulation de ce plan d'actions avec les 10 plans et programmes qui concourent à la politique agro-écologique.

## Le Plan pour le développement du bio

---

Dans le cadre du projet agro-écologique, le ministère de l'Agriculture a soutenu le développement et la structuration de l'agriculture biologique grâce au programme national « Ambition Bio 2017 »<sup>12</sup>. Lancé en 2013, il a pour objectifs de doubler d'ici fin 2017 les surfaces et d'augmenter fortement la consommation française de produits issus de l'agriculture biologique.

À travers ce plan, l'État souhaite mobiliser les acteurs tout au long de la chaîne de production, de transformation et de commercialisation ainsi que les citoyens. Le constat est le suivant : avec plus de 36 700 opérateurs bio (producteurs, préparateurs, distributeurs), plus d'1M d'hectares engagés en bio sur le territoire français (3,8 % de surfaces agricoles utiles) et un marché de 4,1 Mds€ en 2012, l'agriculture biologique française représentait un secteur porteur et dynamique, qui répond aux attentes de plus en plus de français, appelés les « consom'acteurs » cherchant à concilier une alimentation saine et de qualité et le respect de l'environnement.

Ce plan a été élaboré par l'État et les régions en partenariat avec les acteurs du secteur.

## Le bio en restauration collective

---

La législation française a évolué sur l'introduction du bio en restauration collective. L'Assemblée nationale a adopté le 22 décembre 2016 le projet de loi « Égalité et Citoyenneté ». Il comporte notamment une section introduite par la députée Brigitte Allain sur un « Égal accès à une alimentation saine et de qualité pour les citoyens sur les territoires ».

Cette mesure soutient l'alimentation de proximité et la transition écologique de l'agriculture à travers deux amendements :

**1 > L'introduction de 40 % d'aliments durables** à compter du 1er janvier 2020 (de saison, en circuits-courts, sous signes de qualité, etc.) dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique ou en conversion dans la restauration collective d'ici à 2020 ;  
**2 > La prise en compte de l'alimentation durable dans la Responsabilité sociale et environnementale (RSE)** des entreprises.

Ces amendements doivent également permettre de tendre vers les objectifs inscrits dans le Grenelle de l'environnement à savoir 20% de surfaces bio d'ici 2020. En effet, si l'agriculture biologique se développe ces dernières années (+ 23 % de terres bio en 2015), la France est encore loin des objectifs fixés en 2007 avec seulement 5,8 % de sa surface agricole utile (SAU) en bio en 2015.

**31 880 PRODUCTEURS DANS L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN 2016 EN FRANCE, SOIT +10 % PAR RAPPORT À 2015**

**1,5M D'HECTARES DE SURFACE AGRICOLE UTILE FIN 2016 EN FRANCE, SOIT+20 % PAR RAPPORT À 2015**

**5,8% DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE FRANÇAISE EST EN BIO**

Agence Bio, le bio en France, 2016

---

10. <http://agriculture.gouv.fr/appel-projets-du-pna-lancement-en-septembre-2016>

11. <http://agriculture.gouv.fr/le-plan-daction-global-pour-lagro-ecologie>

12. <http://agriculture.gouv.fr/telecharger/59431?token=bfdcd139120c5e4425d9e97a7154ab8a>

---

# DÉCRYPTAGE

## AGRICULTURE DURABLE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

- > Face au modèle dominant de l'agriculture intensive, d'autres systèmes de production et d'organisation agricoles se sont développés sur les territoires : l'agriculture paysanne, biologique, autonome et économe, etc. À quoi correspondent ces approches qui sont des composantes de l'agriculture durable ?

### Les trois dimensions de l'agriculture durable

L'agriculture durable est la déclinaison pour le secteur agricole et rural des 27 principes du développement durable<sup>13</sup> ratifiés lors de la conférence de Rio en juin 1992. Elle invite à promouvoir et à pratiquer une agriculture économiquement viable, saine pour l'environnement et socialement équitable. Dans le respect des principes du développement durable, elle répond aux besoins d'aujourd'hui sans remettre en cause les ressources naturelles pour les générations futures.

L'agriculture durable entraîne une refondation des modèles agricoles sur de nouvelles bases, organisées autour de trois dimensions :

- 1 > La viabilité économique**, avec des systèmes de production économes, autonomes et dégagant des revenus décents pour les agriculteurs.
- 2 > L'équité sociale**, en assurant un partage des richesses, des droits à produire et du pouvoir de décision, mais aussi la transmissibilité des exploitations et le maintien de l'emploi agricole.
- 3 > La protection de l'environnement** en préservant la fertilité des sols, la biodiversité, les paysages, la qualité de l'air et de l'eau.

## Quelles sont les spécificités de chaque approche ?

Si l'agriculture biologique, l'agriculture paysanne et l'agriculture autonome et économe se démarquent clairement de l'agriculture intensive et productiviste fortement consommatrice d'intrants, elles ont chacune leurs spécificités, présentées dans le tableau ci-dessous :

© Transrural initiatives – Agricultures alternatives

	AGRICULTURE BIOLOGIQUE	AGRICULTURE PAYSANNE	AGRICULTURE DURABLE
Definition	« Concept global qui s'appuie sur le choix de valeurs comme le respect de la terre et des cycles biologiques, la santé, le respect de l'environnement, le bien-être animal, la vie sociale... C'est un mode de production agricole fondé sur un ensemble de techniques complexes excluant l'utilisation de produits chimiques de synthèse. » FNAB	« L'agriculture paysanne doit permettre à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle doit participer avec les citoyens à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié par tous. » FADEAR	« L'agriculture durable invite à promouvoir et à pratiquer une agriculture économiquement viable, saine pour l'environnement et socialement équitable. L'agriculture durable est une agriculture soutenable car elle répond aux besoins d'aujourd'hui (aliments sains, eau de qualité, emploi et qualité de vie) sans remettre en cause les ressources naturelles pour les générations futures. » RAD
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des écosystèmes naturels</li> <li>Respect de la santé humaine et animale</li> <li>Recherche d'un développement économique cohérent.</li> </ul>	Respect des sociétés paysannes et de l'emploi agricole et rural réparti sur tout le territoire, sur des exploitations à taille humaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir des systèmes de production autonomes et économes</li> <li>Rendre les exploitations viables, vivables et transmissibles</li> <li>Constituer des espaces d'échanges entre paysans et citoyens</li> </ul>
Evaluations	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cahiers des charges par production</li> <li>Contrôles indépendants</li> <li>Certification</li> <li>Attribution de la marque AB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Charte de l'agriculture paysanne</li> <li>Indicateurs environnementaux et socio-économiques</li> </ul>	Diagnostics à partir d'indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>environnementaux, sociaux et économiques</li> </ul> Dans certains cas : <ul style="list-style-type: none"> <li>Cahiers des charges par production</li> <li>Certification</li> <li>Attribution de la marque agriculture durable</li> </ul>
Pratiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concerner toutes les productions</li> <li>Produits chimiques de synthèse interdits</li> <li>Rotations culturales longues</li> <li>Gestion de la matière organique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concerner toutes les productions</li> <li>Autonomie en protéines</li> <li>Réduction d'intrants</li> <li>Rotations culturales longues</li> <li>Gestion des pâturages</li> <li>Produits fermiers</li> <li>Entretien de l'espace rural</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concerner les exploitations de polyculture-élevage et élevages</li> <li>Réduction d'intrants</li> <li>Rotations culturales longues</li> <li>Gestion des pâturages</li> <li>Autonomie en protéines</li> <li>Entretien de l'espace rural</li> </ul>

### → POUR EN SAVOIR PLUS

La Fédération nationale d'agriculture bio (Fnab) - [www.fnab.org](http://www.fnab.org)

Les Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et milieu rural (Civam) - [www.civam.org](http://www.civam.org)

La Fédération des associations pour le développement de l'emploi agricole et rural (Fadear) - [www.agriculturepaysanne.org](http://www.agriculturepaysanne.org)

Le lexique écolo-agricole de la Revue Projet - [www.revue-projet.com](http://www.revue-projet.com)



**Pour aller plus loin, voir Ressources p. 49**

---

# DÉCRYPTAGE

## ALIMENTATION DURABLE ET SYSTÈMES ALIMENTAIRES TERRITORIALISÉS

- > Que recouvre la notion d'alimentation durable ? Avec quelle réalité de mise en œuvre en France ? Dans quelle mesure les systèmes alimentaires territorialisés, dont les circuits courts, peuvent-ils contribuer à atteindre les objectifs d'une alimentation durable ? Quelles mesures peuvent encourager leur développement ?

### Alimentation durable : de quoi parle-t-on ?

---

« LES RÉGIMES ALIMENTAIRES DURABLES CONTRIBUENT À PROTÉGER ET À RESPECTER LA BIODIVERSITÉ ET LES ÉCOSYSTÈMES, SONT CULTURELLEMENT ACCEPTABLES, ÉCONOMIQUEMENT ÉQUITABLES ET ACCESSIBLES, ABORDABLES, NUTRITIONNELLEMENT SÛRS ET SAINS, ET PERMETTENT D'OPTIMISER LES RESSOURCES NATURELLES ET HUMAINES ».

Définition de l'alimentation durable proposée par l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2010.

L'alimentation durable est un concept émergent qui répond aux critères suivants :

- **une alimentation accessible à tous, saine et équilibrée**, répondant aux besoins nutritionnels humains ;
- **un système qui préserve l'environnement**, le climat, les sols, l'eau, la biodiversité ;
- **une alimentation qui s'appuie sur des modes de production agricole durables** au niveau local, national, européen et international, assurant un revenu équitable pour les producteurs, et préservant le tissu rural et le développement local.

## Les systèmes alimentaires territorialisés (SAT)

---

Un Système alimentaire territorialisé (SAT) concerne des actions de tous les maillons de la chaîne agro-alimentaire, de la production à la consommation.

« UN SYSTÈME ALIMENTAIRE TERRITORIALISÉ (SAT) EST UN ENSEMBLE COHÉRENT ET À GOUVERNANCE PARTICIPATIVE TERRITORIALE COMPOSÉ DE FILIÈRES AGRO-ALIMENTAIRES DURABLES LOCALISÉES DANS UN ESPACE GÉOGRAPHIQUE DE DIMENSION RÉGIONALE »

Jean-Louis Rastoin, 2015, Journal Resolis

À travers la déclaration de Rennes du 4 juillet 2014<sup>14</sup>, Régions de France s'est engagée à promouvoir les SAT pour répondre à un objectif d'alimentation durable qui englobe les notions de sécurité alimentaire et de durabilité au niveau de l'usage des ressources naturelles et humaines.

L'ancrage territorial de l'alimentation devient une priorité dans les politiques publiques (voir l'article « Proposition de loi en discussion »<sup>15</sup>). Pour traduire de manière concrète cette ambition, la loi d'avenir a créé les projets alimentaires territoriaux, un outil de gouvernance participative territoriale (voir « Encourager les systèmes agricoles et alimentaires durables » p.22).

## Les circuits courts : plus qu'un mode de commercialisation

---

Les circuits courts sont l'une des manifestations de la reterritorialisation de la consommation alimentaire et une composante des systèmes alimentaires territorialisés.

### DÉFINITIONS

---

**Une définition officielle** du circuit court existe depuis 1999 :

« UN MODE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES QUI S'EXERCE SOIT PAR LA VENTE DIRECTE DU PRODUCTEUR AU CONSOMMATEUR (VENTE À LA FERME, MARCHÉ DE PRODUCTEURS...), SOIT PAR LA VENTE INDIRECTE, À CONDITION QU'IL N'Y AIT QU'UN SEUL INTERMÉDIAIRE (COMMERÇANTS DÉTAILLANTS DE TYPE ÉPICIER, BOUCHERS, OU RESTAURATEUR). »

Définition du Ministère de l'Agriculture

---

**Pour le Labo de l'ESS<sup>16</sup>**, cette approche est trop restreinte et omet certaines caractéristiques spécifiques. Il définit le circuit court comme « *une relation transparente entre plusieurs acteurs de l'économie obéissant à quatre critères incontournables :*

- 1 >** *La création de liens sociaux et de coopération.*
- 2 >** *L'équité dans les échanges financiers.*
- 3 >** *Une approche participative.*
- 4 >** *Une logique pédagogique. »*

**Pour le réseau des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural** (Civam)<sup>17</sup>, les circuits courts ne se limitent effectivement pas à un mode de commercialisation. Selon ce réseau, ils consistent en « *un levier d'insertion, de développement territorial multi-acteurs et de changement de pratiques. Ils sont une source de liens sociaux et participent à la pérennité des exploitations à taille humaine* ».

## CHIFFRES CLÉS

.....

En 2010, 21 % des exploitants vendent en circuit court, soit 107 000 exploitants agricoles. Les producteurs de légumes ou de miel sont les plus engagés dans ce type de distribution. Les agriculteurs du Sud-Est et d'outre-mer utilisent plus souvent ce mode de vente.

Qu'ils soient producteurs de légumes, de fruits, de volailles ou autres, la part des agriculteurs en mode de production certifiée biologique est plus importante pour ceux vendant au moins un produit en circuit court : 10 % sont convertis au bio contre 2 % pour ceux qui ont choisi un autre mode de distribution (source Agreste<sup>18</sup>).

## Halte aux idées reçues !

---

### PRODUIT LOCAL = PRODUIT DE QUALITÉ

.....

#### **C'est une confusion fréquente !**

Selon l'Ademe, la plupart des exploitations ayant recours aux circuits courts sont de petites tailles et sont souvent inscrites dans des logiques peu intensives, proches de l'agriculture biologique ou labellisées bio. Néanmoins, ce n'est pas toujours le cas. Pour garantir la qualité et l'origine des produits, il existe des signes d'identification de la qualité et de l'origine (les SIGO). Ils regroupent l'agriculture biologique (AB) mais

aussi l'appellation d'origine contrôlée (AOC) et protégée (AOP), indication géographique protégée (IGP), Label rouge (LR) et spécialité traditionnelle garantie (STG).

## **ACHETER EN VENTE DIRECTE UN PRODUIT LOCAL EST FORCÉMENT MEILLEUR POUR L'ENVIRONNEMENT**

.....

### **Le lien n'est pas si évident !**

S'ils ont une influence plutôt positive sur l'environnement, la diversité des circuits courts de proximité, ainsi que le manque d'études complètes ne permettent pas d'affirmer que les circuits courts présentent systématiquement un meilleur bilan environnemental que les circuits longs, notamment en matière de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre.

Les modes de production et notamment la culture, pour les fruits et légumes, de produits de saison sont beaucoup plus déterminants en matière de bilan environnemental que le mode de distribution. Par ailleurs, plus de proximité ne signifie pas nécessairement moins d'émissions de gaz à effet de serre si les moyens de transports utilisés sont inadaptés, si la logistique est insuffisamment optimisée ou si le comportement du consommateur est inadéquat.

En renforçant le lien entre producteur et consommateur et en redonnant du sens tant à l'activité de production qu'à l'acte de consommation, les circuits courts de proximité présentent un réel potentiel en matière de consommation durable. Il convient d'accompagner les initiatives et de partager les bonnes pratiques afin d'optimiser les gains environnementaux portés par ces modes de distribution.

*Source : Avis sur les circuits courts alimentaires de proximité, Ademe, 2012*

## **UN PRODUIT BIOLOGIQUE EST TOUJOURS UN PRODUIT LOCAL**

.....

### **Évidemment, non !**

En moyenne, un aliment parcourt 1 500 km avant d'arriver dans notre assiette. Les produits biologiques n'échappent pas à cette tendance. L'offre insuffisante par rapport à la demande conduit à l'importation de produits. Le développement du bio dans les magasins pratiquant des prix bas ont conduit également à l'importation, via le développement de cultures dans les pays du Sud, en Afrique notamment, où les coûts de production sont plus faibles. L'idéal ? Privilégier les produits biologiques de proximité !

*Source : Actu Environnement*

---

## CIRCUITS COURTS = PROXIMITÉ GÉOGRAPHIQUE

---

### **Pas forcément !**

Un circuit court n'est pas limité à un territoire et peut se développer à des échelles plus importantes.

Les circuits de proximité correspondent à l'idée d'une distance spatiale maximale mesurant le chemin à parcourir entre le lieu de production et celui de vente. Cette distance, qui n'a fait l'objet d'aucune définition officielle, peut varier selon le type de production concernée – d'environ 30 km pour des produits agricoles simples, comme les fruits et légumes, à 80 km pour ceux nécessitant une transformation. Les circuits courts de proximité allient : le lien direct du producteur au consommateur (ou avec un seul intermédiaire) / la proximité du lieu de production et du lieu de distribution. On estime qu'une distance supérieure à 80 km entre lieu de production et lieu de première mise en marché, marque la rupture entre les circuits courts et les circuits courts de proximité.

*Source : Rapport parlementaire d'information sur les circuits courts et la relocalisation des filières agricoles et alimentaires par Brigitte Allain, juillet 2015.*



**Pour aller plus loin, voir Ressources p. 49**

---

14. <http://regions-france.org/wp-content/uploads/2016/10/de%CC%81claration-finale.pdf>

15. [www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-discussion/proposition-loi-visant-favoriser-ancrage-territorial-alimentation.html](http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-discussion/proposition-loi-visant-favoriser-ancrage-territorial-alimentation.html)

16. [www.lelabo-ess.org/-circuits-courts-economiques-et-solidaires-.html](http://www.lelabo-ess.org/-circuits-courts-economiques-et-solidaires-.html)

17. [www.civam.org](http://www.civam.org)

18. [www.agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf\\_primeur275.pdf](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf_primeur275.pdf)

# COLLECTIVITÉS TERRITORIALES **ENCOURAGER LES SYSTÈMES AGRICILES ET ALIMENTAIRES DURABLES**

**>** Les collectivités territoriales sont des acteurs clés de la transition sociale et écologique, vers une agriculture et une alimentation durables, respectueuses des humains et de la planète. Si l'agriculture et l'alimentation relèvent principalement des compétences de l'Union européenne et de l'État, les collectivités territoriales disposent aussi de leviers pour agir.

## **Compétences et types d'intervention**

---

Dans le cadre de leurs compétences, les conseils régionaux, les conseils départementaux, les villes et les intercommunalités disposent de nombreuses pistes d'action pour encourager des systèmes agricoles et alimentaires durables et de proximité, s'appuyant tous les acteurs en région dont les entreprises de l'Économie sociale et solidaire (ESS).

Le schéma ci-dessous détaille des exemples de leviers mobilisables par les politiques publiques s'intégrant dans les compétences suivantes :

- aménagement du territoire agriculture ;
- achat / marchés publics ;
- développement économique, ESS ;
- éducation ;
- action sociale.

<p><b>Aménagement du territoire et agriculture</b> </p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Soutien ou portage d'un projet d'espace-test ou une coopérative d'activités et d'emploi</li><li>✓ Aides à l'installation ou à la conversion en bio</li><li>✓ Aides à l'immobilier d'entreprise (légumeries, ateliers de transformation...)</li><li>✓ Prise en charge de l'accompagnement des projets</li></ul>	<p><b>Développement économique, ESS</b> </p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Octroyer des aides aux entreprises de l'ESS du territoire dans les domaines agricoles et alimentaires (appel à projets, aides économiques)</li><li>✓ Soutenir et encourager les outils coopératifs de transformation (légumeries, ateliers de découpe) via les soutiens publics à l'investissement et projets innovants</li></ul>
<p><b>Achat / marchés publics</b> </p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Encourager les établissements scolaires à favoriser les achats de produits de qualité et locaux</li><li>✓ Soutenir la création et/ou l'animation d'une plateforme de commande en ligne de denrées alimentaires pour faciliter l'achat local</li><li>✓ Intégrer des clauses sociales dans son cahier des charges / appel d'offre pour l'achat de denrées alimentaires afin de favoriser les structures d'insertion par l'activité économique</li></ul>	<p><b>Education</b> </p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Déposer un projet auprès du Programme national pour l'alimentation (PNA) pour financer un projet éducatif en impliquant des acteurs associatifs du territoire</li></ul>
	<p><b>Action sociale</b> </p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Soutien aux jardins d'insertion ou aux jardins partagés, aux épiceries sociales et solidaires...</li><li>✓ Soutien aux actions d'éducation culinaire des personnes en situation de précarité portées par des associations</li></ul>

## Le projet alimentaire territorial : outil de gouvernance alimentaire

Les Projets alimentaires territoriaux (PAT) sont inscrits dans la loi d'avenir agricole du 13 octobre 2014 (article 39)<sup>19</sup>.

Un PAT, pourquoi et comment ? Voici les **réponses d'Audrey Rimbaud**, chargée de mission alimentation de proximité à l'Assemblée permanente de la chambre d'agriculture.

### QU'EST-CE QU'UN PAT ?

« Un PAT constitue un ensemble d'initiatives locales, coordonnées dans le cadre d'une stratégie territoriale visant à favoriser l'ancrage territorial de l'alimentation. Ils ne se concentrent pas sur les circuits-courts (= un seul intermédiaire) mais plutôt sur la dimension locale et la proximité. Ils réunissent les acteurs du système alimentaire territorial : collectivités territoriales, l'Etat, les producteurs, les transformateurs, les financeurs, les associations, les citoyens, etc.

*Les PAT permettent d'explorer de nombreuses thématiques : l'économie agricole/alimentaire des territoires, l'environnement, la nutrition/santé, l'accessibilité des produits de qualité pour tous, l'aménagement du territoire, l'identité du territoire, culturelle et gastronomique.*

*Fin 2016, nous avons identifié plus d'une centaine de PAT sur le territoire. Leur répartition n'est pas homogène : il existe parfois 5 projets sur un même département, aucun encore identifiés dans d'autres. »*

## **QUEL EST LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ?**

---

*« Les collectivités territoriales sont les animateurs logiques des PAT car elles sont les interlocutrices directes des acteurs du territoire. Elles sont chefs de file dans 2/3 des démarches.*

*Les différents niveaux de collectivités territoriales peuvent être impliqués dans la mise en oeuvre et l'animation des projets : de la petite commune de 10 000 habitants à de grandes agglomérations (Nantes, Toulouse, Marseille...), des départements et des régions (Bretagne, Grand Est...).*

*Quant au financement, il peut provenir du ministère de l'agriculture (une quarantaine de PAT sont financés dans le cadre de l'appel à projets du PNA), de financements européens (programme Leader) ou d'acteurs privés, comme la fondation Carasso. On s'attend à ce que des conseils régionaux financent aussi les projets. »*

## **QUELLES SONT LES PLUS-VALUES DE CET OUTIL ?**

---

*« Les PAT sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de mise en oeuvre d'un système alimentaire territorial. Ils permettent de travailler sur des objectifs partagés avec les acteurs et cohérents avec les initiatives existantes. L'idée est qu'en travaillant tous ensemble, les acteurs peuvent aller plus loin.*

*La plupart des PAT partent d'une dynamique déjà en cours. Les projets migrent alors vers un PAT ce qui permet d'ouvrir la démarche à de nouveaux partenaires. La plus-value est d'aller plus loin sur la dimension partenariale et sur la mise en cohérence sur le territoire et la transversalité des acteurs. »*

## **QUELLE PLACE POUR LES ENJEUX SOCIAUX DANS CES PROJETS DE TERRITOIRE ?**

---

*« Un PAT permet de travailler sur les enjeux de démocratie alimentaire et d'accessibilité des produits de qualité ou encore sur la question du juste prix pour les agriculteurs. Son intérêt est de mettre autour de la table des acteurs qui ne se parlent pas forcément.*

---

*Parmi les acteurs de l'Economie sociale et solidaire (ESS) impliqués dans ces démarches et qui apportent des réponses à ces questions, on retrouve les épiceries sociales et solidaires, les associations impliquées dans la restauration collective, les foyers ruraux, les EPHAD, les structures d'insertion sociale, des ESAT, des associations diverses. Il n'y a pas de restriction dans les PAT. Les démarches sont ouvertes à tout agriculteur. L'idée est aussi d'intégrer les agriculteurs historiquement en circuit long de proximité (blé/pain, filière de légumineuses...).* »

## **UN CONSEIL À DONNER POUR SE LANCER ?**

.....

*« Il faut partir d'une action concrète ! Sinon il y a un risque que les acteurs s'épuisent et cessent de se mobiliser. Par exemple, en Savoie Mont-Blanc dans le bassin annécien, les acteurs locaux ont choisi d'intégrer les produits locaux dans l'approvisionnement et de partir d'une action commune phare : créer une plateforme de produits locaux. »*

### → **POUR EN SAVOIR PLUS**

*Terres en villes, réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations - [terresenvilles.org](http://terresenvilles.org)*

*Réseau national pour un projet alimentaire territorial (RnPAT) - [www.reseaurural.fr](http://www.reseaurural.fr)*



**Pour aller plus loin, voir Ressources p. 50**

---

19. [www.gouvernement.fr/action/la-loi-d-avenir-pour-l-agriculture-l-alimentation-et-la-foret](http://www.gouvernement.fr/action/la-loi-d-avenir-pour-l-agriculture-l-alimentation-et-la-foret)

# CONSEIL RÉGIONAUX

## QUELS LEVIERS D' ACTIONS POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ?

➤ Depuis 2004, l'intervention des Régions n'a cessé de croître en matière d'agriculture et de développement rural. Elles sont aujourd'hui des partenaires à part entière dans le soutien à l'installation et au développement des activités agricoles.

### Les Régions, responsables de la gestion du Feader

Les dernières réformes ont consacré le rôle des Régions comme **pilote des politiques agricoles et de développement rural**. Elles ont de nouvelles compétences en matière de développement économique et d'aménagement du territoire et sont autorités de gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)<sup>20</sup>.

Pour la programmation européenne 2014-2020, les conseils régionaux sont devenus autorités de gestion du Feader. Ils ont la responsabilité de la mise en œuvre de cet instrument de financement de la Politique agricole commune (PAC) consacré au développement rural (second pilier de la PAC).

Ils ont en charge l'écriture et la bonne mise en œuvre des Programmes de développement ruraux (PDR), qui définissent la stratégie d'utilisation de ces crédits européens, et gèrent près de 1,8 milliard d'euros par an.

---

En France, les interventions du Feader portent en priorité sur quatre thématiques :

**1 > L'installation** des jeunes agriculteurs.

**2 > Les paiements** en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou spécifiques.

**3 > Les mesures agro-environnementales et climatiques**, le soutien à l'agriculture biologique et les paiements au titre de Natura 2000 et de la directive cadre sur l'eau.

**4 > Les investissements** dans les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier.

Dans le cadre de la mobilisation des différentes mesures du Feader, les régions sont encouragées à prendre en compte le projet agro-écologique. Le ministère de l'agriculture a réalisé, en mai 2014, un guide méthodologique<sup>21</sup> à cet effet.

Dans un communiqué daté du 22 novembre 2016<sup>22</sup>, les régions déplorent l'insuffisance des financements mobilisés par l'Etat, en contrepartie du Feader, en particulier des Maec (Mesures agroenvironnementales et climatiques) et des aides à l'agriculture biologique.

## D'autres compétences pour accompagner la transition

Différentes **compétences centrales des conseils régionaux** peuvent être concernées et mobilisées pour accompagner la transformation de nos systèmes agricoles et alimentaires. En voici quelques exemples.

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (DONT ESS), EMPLOI

---

Exemples de leviers mobilisables à travers les politiques régionales :

- octroyer des aides aux entreprises de l'ESS du territoire dans les domaines agricoles et alimentaires (appel à projets circuits courts solidaires de proximité, aides économiques) ;
- soutenir l'organisation et la structuration des filières et encourager le développement des circuits courts (ex : soutien aux ateliers de transformation) ;
- soutenir le développement des coopératives de production et de consommation (aides régionales, appels à projets).

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, AGRICULTURE

---

Exemples de leviers mobilisables à travers les politiques régionales :

- soutenir l'installation, la conversion et le maintien en bio (aides financières, aide à l'accompagnement) ;
- inscrire les installations avec un projet en circuits ou de proximité dans les objectifs prioritaires des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) ;
- préserver les espaces agricoles (ex : création de zones agricoles protégées) ;
- introduire les démarches « Projets alimentaires territoriaux » dans la politique territoriale de la région pour les diffuser rapidement sur tout le territoire régional ;
- participer à la mise en place d'un observatoire régional de la restauration collective en lien avec l'État.

## LYCÉES, APPRENTISSAGE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

---

Exemples de leviers mobilisables à travers les politiques régionales :

- développer l'alimentation biologique locale via la restauration scolaire en lycée et dans les administrations et se fixer des objectifs ;
- former le personnel et les acheteurs publics à ces pratiques ;
- lancer une campagne de communication régionale sur l'importance du « Manger bio et local » ;
- former aux pratiques agricoles durables via les lycées agricoles ;
- développer des plans de formation des salariés en insertion des structures d'insertion autour des métiers agricoles.

### → SOURCE

*Observatoire Resoco-durable, rapport parlementaire "Et si on mangeait local" (Brigitte Allain), conseils régionaux*

---

20. [agriculture.gouv.fr/pac-fonds-europeen-agricole-pour-le-developpement-rural-feader](http://agriculture.gouv.fr/pac-fonds-europeen-agricole-pour-le-developpement-rural-feader)

21. [agriculture.gouv.fr/le-guide-methodologique-pour-la-mobilisation-des-mesures-du-feader-en-faveur-du-projet-agro](http://agriculture.gouv.fr/le-guide-methodologique-pour-la-mobilisation-des-mesures-du-feader-en-faveur-du-projet-agro)

22. <http://regions-france.org/actualites/actualites-nationales/fonds-europeen-agricole-regions-attendent-decisions-fortes-enfin/>

---

# EN RÉGION

## EXEMPLES D' ACTIONS

### SOUTENUES PAR LES CONSEILS RÉGIONAUX

- > Les conseils régionaux peuvent accompagner l'installation, la conversion et le maintien en bio ; la structuration de filières de proximité ou encore le développement de l'approvisionnement local et bio en restauration collective.

#### Soutenir l'installation et la conversion en bio

---

Les conseils régionaux peuvent soutenir la mise en place d'un parcours d'accompagnement pour encourager l'installation de nouvelles activités agricoles et agri-rurales et la transmission des fermes biologiques.

Dans les **Hauts de France** (ex-Picardie), la Région finance 80 % de l'accompagnement des porteurs de projet, en partenariat avec CoPASol, le collectif pour une agriculture solidaire<sup>23</sup>. En 2015, 87 agriculteurs ont bénéficié d'un suivi personnalisé grâce à ce dispositif. L'aide régionale a été renouvelée pour 2016 et 2017, sans certitude pour les années suivantes.

En 2014, la **région Île-de-France** a créé un service dédié aux questions agricoles au sein de la direction de l'environnement et adopté une stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité<sup>24</sup>. Début 2016, Marine Augé, chargée de mission agriculture, précisait le cadre régional : « *l'installation de nouveaux agriculteurs est soutenue à la fois dans le cadre du Plan Bio Etat-Région ainsi que par un programme régional d'animation et d'accompagnement des porteurs de projets et des cédants. Ce programme prévoit notamment l'installation d'un observatoire pour obtenir des données statistiques plus précises. Ces actions reposent sur des démarches*

*partenariales impliquant la chambre d'agriculture, la Safer, le groupement des agriculteurs biologiques, Terre de Liens, le réseau des Amap, la couveuse associative le champs des possibles... ».*

Pour aller plus loin, la région Île-de-France a avancé sur la mise en place d'un nouveau dispositif d'avances remboursables destiné aux porteurs de projets agricoles. « *Des contacts ont notamment été pris avec France Active, financeur solidaire, à la mise en place d'un nouveau dispositif destiné aux porteurs de projets agricoles* », précise Marine Augé. Des projets dans l'attente de l'adoption d'une nouvelle politique agricole.

## Développer le bio et local dans la restauration collective

---

Pendant 10 ans, la démarche Mon lycée mange bio<sup>25</sup>, issue d'un partenariat entre la **région Rhône-Alpes** et le réseau Corabio, a permis d'introduire des produits bio dans les restaurants des lycées de manière régulière et de mettre en place des actions éducatives et de sensibilisation. Grâce à cette opération, les achats de produits biologiques ont quadruplé en 8 ans dans les lycées participants pour atteindre plus de 800 000 € en 2014/2015. Si la campagne n'est pas reconduite en 2017, un futur programme de renforcement de l'approvisionnement local dans les lycées est en cours de préparation par la région. Corabio participe à cette réflexion qui ne porte pas uniquement sur l'approvisionnement en produits biologiques, mais concerne plus largement la production locale.

Dans les **Pays de la Loire**, la région a adopté en février 2016 un Plan d'actions prioritaires<sup>26</sup> en réaction à la crise agricole. L'une des 6 priorités concerne le développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective. Les objectifs sont notamment les suivants:

- tendre vers 100% français, 50% régional, 20% bio ou sous signes de qualité au 31 décembre 2017 ;
- introduire les démarches Projets alimentaires territoriaux dans la politique territoriale de la région pour les diffuser rapidement sur tout le territoire régional ;
- lancer une campagne de communication régionale sur l'importance du Manger local et l'excellence des produits ligériens.

La campagne de communication militante a été lancée en novembre 2016 pour soutenir la consommation de produits régionaux. Là encore, cette action se ne limite pas au bio mais concerne plus largement la production locale.

---

## Organiser des filières de proximité durables et solidaires

À **Lyon**, le Groupement régional alimentaire de proximité (Grap)<sup>27</sup> fédère une vingtaine d'activités de la filière alimentaire, de la transformation à la distribution : restaurants, épicerie bio, boulangerie, etc.

« Le groupement a pour objectif de structurer et consolider les nombreuses initiatives engagées dans la relocalisation alimentaire. Nous nous concentrons sur les projets faisant la promotion de l'agriculture biologique, paysanne ou encore de l'agroécologie et favorisant les circuits courts et locaux », explique Kévin Guillermin, gérant. Il ajoute, « notre Société coopérative d'intérêt collectif (Scic) s'inspire du mode de fonctionnement des coopératives d'activités : nos membres sont accompagnés dans la création et le développement de leurs projets et deviennent salariés. »

Après 4 ans d'existence, le Grap a créé plus de 35 emplois, dont 7 en charge des fonctions support et de l'accompagnement. Il a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de plus de 4 millions d'euros en 2015. Le conseil régional **Auvergne-Rhône-Alpes** (ex-Rhône-Alpes) a soutenu le projet à hauteur de 50 000 € à travers le dispositif Idéclic Solidaire Projets et Grand Lyon Métropole verse une subvention annuelle à la coopérative (20 000 € en 2015).

En **Île-de-France**, la 4<sup>ème</sup> édition de l'appel à projets sur les filières agricoles de proximité s'est tenue en 2016. « Nous constatons chaque année que beaucoup de projets candidats relèvent de l'Économie sociale et solidaire (ESS). Nous pouvons les accompagner à hauteur de 40 à 50% jusqu'à 100 000 €. Le budget total de ce dispositif représente entre 300 000 et 400 000 € par an », explique Marine Augé, chargée de mission agriculture.

En lien étroit avec le service ESS de la région, la direction de l'environnement a soutenu plusieurs projets solidaires et innovants : Val Bio Île-de-France<sup>28</sup>, chantiers d'insertion assurant la distribution de paniers bios locaux ou encore la conserverie des Potagers de Marcoussis<sup>29</sup>, membre du réseau Cocagne, qui assure la transformation de fruits et légumes locaux et les distribue en circuits-courts.



**Pour aller plus loin, voir Ressources p. 50**

---

23. [www.avise.org/actualites/un-guichet-unique-pour-les-agriculteurs-bio](http://www.avise.org/actualites/un-guichet-unique-pour-les-agriculteurs-bio)

24. [www.iledefrance.fr/rapports-votes/strategie-regionale-agriculture-durable-proximite-ile-france](http://www.iledefrance.fr/rapports-votes/strategie-regionale-agriculture-durable-proximite-ile-france)

25. [monlyceemangebio.hautetfort.com/](http://monlyceemangebio.hautetfort.com/)

26. [www.paysdelaloire.fr/uploads/bx\\_oxcsnewsfiles/DP\\_16-02-26\\_AGRICULTURE\\_Plan-actions-prioritaires-agriculture-adopte.pdf](http://www.paysdelaloire.fr/uploads/bx_oxcsnewsfiles/DP_16-02-26_AGRICULTURE_Plan-actions-prioritaires-agriculture-adopte.pdf)

27. [www.grap.coop/le-groupement/](http://www.grap.coop/le-groupement/)

28. [www.valbioiledefrance.a3w.fr](http://www.valbioiledefrance.a3w.fr)

29. [lespotagersdemarcoussis.org](http://lespotagersdemarcoussis.org)

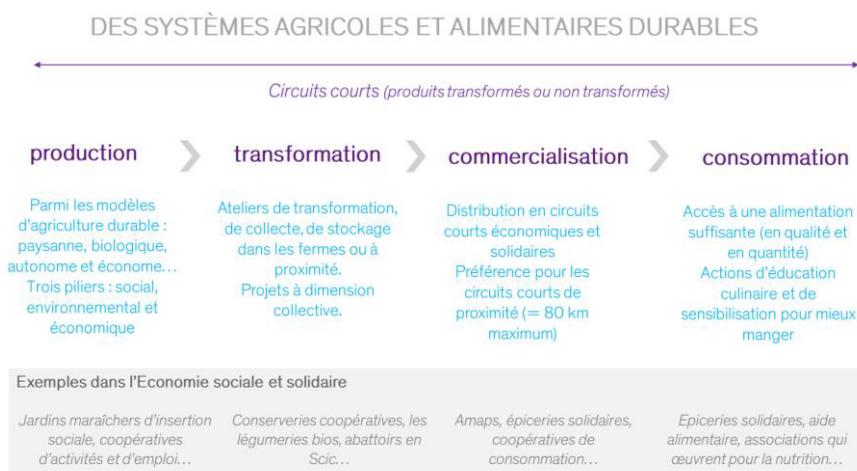
# FOCUS ESS

## DES SOLUTIONS DURABLES ET DE PROXIMITÉ

- Pour répondre aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux liés à l'agriculture et à l'alimentation, les entreprises de l'Économie sociale et solidaire (ESS) jouent un rôle important. Elles font évoluer nos modes de production, de transformation, de distribution et de consommation sur les territoires.

### Un large champ d'actions

Ce schéma illustre l'action des entreprises de l'ESS dans toutes les étapes des systèmes agricoles et alimentaires, en proposant des alternatives durables et de proximité.



---

## Zoom sur des domaines clés

Au sein de ces systèmes agricoles et alimentaires, les entreprises de l'ESS sont particulièrement motrices dans les domaines suivants :

- **Circuits courts économiques et solidaires de proximité**

Acteur représentatif : le Miramap, mouvement inter-régional des Amap, qui rassemble les groupements des Amaps. [miramap.org](http://miramap.org)

- **Justice sociale et accès à l'alimentation**

Acteur représentatif : les Banques alimentaires, qui constituent le premier réseau d'aide alimentaire en France. [www.banquealimentaire.org](http://www.banquealimentaire.org)

- **Éducation, sensibilisation et lien social**

Acteur représentatif : le Jardin dans tous ses états, réseau national des jardins partagés. [jardins-partages.org](http://jardins-partages.org)

- **Aide à l'insertion par l'agriculture et l'alimentation**

Acteur représentatif : le réseau national des Jardins de Cocagne, qui utilisent le maraîchage biologique comme support d'insertion sociale. [www.reseaucocagne.asso.fr](http://www.reseaucocagne.asso.fr)

- **Zéro déchets**

Acteur représentatif : le réseau Vrac, association qui regroupe l'ensemble des acteurs de la filière de la vente en vrac. [reseauvrac.org](http://reseauvrac.org)

- **Commerce équitable Nord/Sud et Nord/Nord**

Acteur représentatif : Artisans du Monde, pionnier du commerce équitable. [www.artisansdumonde.org](http://www.artisansdumonde.org)

- **Accompagnement à l'agriculture durable, coopération et mutualisation**

Acteur représentatif : Terre de Liens, qui aide les agriculteurs bio en travaillant sur l'accès au foncier. [www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org)

# ZOOM SUR LA FORME COOPÉRATIVE POUR DES FILIÈRES DURABLES

> Les coopératives agricoles reposent sur l'association volontaire d'agriculteurs qui se regroupent pour mutualiser les moyens de production, de transformation et/ou de commercialisation de leurs produits agricoles. En 2016, 3/4 des agriculteurs sont sociétaires d'une coopérative agricole.

## Les coopératives agricoles, des acteurs historiques

---

### DES PRINCIPES COMMUNS

---

Les premières coopératives agricoles sont nées au 19<sup>ème</sup> siècle en réponse à la crise du phylloxera. Au fil des années, les agriculteurs ont souvent choisi la forme coopérative pour faire face aux crises agricoles.

Dans le secteur, les coopératives, qui constituent l'une des composantes historiques de l'Économie sociale et solidaire (ESS), répondent principalement à deux logiques :

- **Les entreprises coopératives, unions et Société d'intérêt collectif agricole (Sica)** : pour organiser les approvisionnements et la commercialisation de la production sur une base mutualiste. Elles ne se limitent pas qu'au secteur agricole et existent aussi dans l'agroalimentaire et l'agro-industrie.
- **Les Coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma)** : pour permettre aux agriculteurs la mise en commun leurs ressources afin d'acquérir du matériel agricole.

---

Le modèle d'entreprise coopérative repose sur trois piliers :

- 1 > Des sociétés d'hommes et non de capitaux, ni opéables ni délocalisables.
- 2 > Une gouvernance démocratique un homme = une voix, notamment pour élire les agriculteurs-administrateurs qui forment le conseil d'administration.
- 3 > Des fonds propres protégés par des réserves impartageables et abondés chaque année pour servir le long terme.

## EN PRATIQUE, UNE GRANDE HÉTÉROGÉNÉITÉ

---

Les 2 750 coopératives agricoles et les 11 545 Cuma sont très différentes de par leur taille, leur répartition géographique et les pratiques agricoles de leurs membres (utilisation de pesticides de synthèse, production de plantes génétiquement modifiées, etc.). Les géants In Vivo, Tereos ou Limagrain (4<sup>ème</sup> semencier mondial) comptent parmi les coopératives agricoles les plus importantes.

### Quelle est la part de l'agriculture biologique dans la coopération agricole ?

La première coopérative 100 % bio s'est créée dès 1983 en Bourgogne. De 350 coopératives engagées en 2009 à près de 550 aujourd'hui, près de 20 % du tissu coopératif est concerné. Elles représentent 40% de la collecte laitière bio et 70 % de la collecte bio en grandes cultures (voir les chiffres clés 2015, Coop de France<sup>30</sup>).

#### → POUR EN SAVOIR PLUS

*Découvrir les principales coopératives agricoles dans le panorama sectoriel des entreprises coopératives et Top 100 - [www.entreprises.coop](http://www.entreprises.coop)*

## La (ré)appropriation des statuts coopératifs

---

### DES COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION : ORGANISER LES FILIÈRES AGRICOLES BIO

---

Né en 1986, le **réseau Biocoop**<sup>31</sup> rassemble aujourd'hui 383 magasins bios en France. Biocoop est une coopérative dont les membres sont des producteurs agricoles, des magasins, des salariés et des consommateurs. Elle développe des filières agricoles biologiques en s'engageant auprès de groupements de producteurs (ce qui permet aux producteurs de mieux défendre leurs intérêts en s'organisant collectivement).

Trente ans après les premiers mouvements de citoyens engagés en faveur d'une consommation responsable, à l'origine du réseau Biocoop ou encore des **Nouveaux Robinson**<sup>32</sup>, une nouvelle dynamique voit actuellement le jour avec le développement de **supermarchés coopératifs**. Le principe est simple : chaque coopérateur achète et possède une part du magasin et donne plusieurs heures de son temps tous les mois pour le faire fonctionner. Onze magasins sont ainsi en train d'ouvrir à Paris, à Grasse, à Nantes, à Lyon, dans le Pays Basque, etc. (voir la carte des supermarchés coopératifs et participatifs<sup>33</sup>).

### **DES COOPÉRATIVES D'INTÉRÊT COLLECTIF : RÉPONDRE AUX BESOINS DU TERRITOIRE**

---

Aujourd'hui, près de la moitié des 24 plateformes de distribution de produits bio vers la restauration collective ont opté pour une structuration en Société coopérative d'intérêt collectif (Scic). Ce statut permet d'associer des salariés, des bénéficiaires ou encore des collectivités territoriales autour d'un projet d'utilité sociale et il est donc adapté à ces plateformes dont la réussite repose sur l'ancrage territorial fort et l'implication de toutes les parties prenantes).

La Scic est également une forme juridique adaptée pour répondre à d'autres besoins de territoire, comme la reprise des outils de production ou de transformation. Des abattoirs de proximité sont repris sous la forme de Scic par des partenaires du territoire pour assurer leur pérennisation.

#### → **POUR EN SAVOIR PLUS**

*Les plateformes de distribution de produits bio locaux (réseau MBIM) - [www.mbim.fr](http://www.mbim.fr)  
Les Sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic) - [www.les-scic.coop](http://www.les-scic.coop)*



**Pour aller plus loin, voir Ressources p. 50**

---

30. [www.coopdefrance.coop/fr/16/une-reussite-economique-et-sociale](http://www.coopdefrance.coop/fr/16/une-reussite-economique-et-sociale)

31. [www.biocoop.fr](http://www.biocoop.fr)

32. [www.lesnouveauxrobinson.coop](http://www.lesnouveauxrobinson.coop)

33. <http://consocollaborative.com/interview/supermarches-cooperatifs-debarquent-france-rejoignez-cette-carte/>

---

# INITIATIVES ESS

## EXEMPLES DE PROJETS INNOVANTS

> Jardins d’insertion, paniers bios et locaux, supermarchés coopératifs, épiceries en vrac... Les entreprises de l’Économie sociale et solidaire (ESS) sont souvent à l’origine de concepts originaux, moteurs de transformations dans l’agriculture et l’alimentation. Grâce à des dynamiques collectives, ces initiatives se diffusent sur les territoires.

### Les Circuits courts de proximité

---

#### **SUPERCOOP (NOUVELLE-AQUITAINE)**

.....

Supermarché coopératif et participatif de la métropole bordelaise créé sur le modèle de la coopérative de Park Slope de New-York. L’objectif est de permettre à tous de manger mieux en privilégiant les produits bios, locaux et équitables.

[www.supercoop.fr](http://www.supercoop.fr) / Anne Monloubou - [contact@supercoop.fr](mailto:contact@supercoop.fr) - 05 56 85 64 78

#### **VAL BIO CENTRE (CENTRE-VAL DE LOIRE)**

.....

Créée en 2000, cette association regroupe près de 40 producteurs de fruits et légumes biologiques. La distribution est assurée, dans l’agglomération orléanaise et en Île-de-France, par deux structures d’insertion sous la forme de paniers bios.

[www.lespaniersbioduvaldeloire.fr](http://www.lespaniersbioduvaldeloire.fr) / [info@lespaniersbioduvaldeloire.fr](mailto:info@lespaniersbioduvaldeloire.fr) - 02 47 30 10 50

## Justice sociale et accès à l'alimentation

---

### **KELBONGOO (ÎLE-DE-FRANCE)**

---

L'entreprise propose chaque semaine des produits en direct de producteurs locaux pratiquant l'agriculture biologique ou paysanne et l'élevage en plein air. Elle vise à démocratiser l'accès à une alimentation saine et de qualité et à rémunérer les petits producteurs de façon équitable.

[kelbongoo.com](http://kelbongoo.com) / [communication@kelbongoo.com](mailto:communication@kelbongoo.com)

### **REVIVRE ÎLE-DE-FRANCE (ÎLE-DE-FRANCE, RHÔNE-ALPES, PAYS D'OC)**

---

L'association, agréée entreprise d'insertion, fournit plus de 700 tonnes par an de produits d'aide alimentaire et d'hygiène aux épiceries sociales et aux associations caritatives. Elle favorise l'accès à l'alimentation tout en luttant contre le gaspillage. En 2012, la structure a créé les Tournées Villages, une épicerie sociale ambulante qui se déplace dans des zones peu desservies par les aides alimentaires traditionnelles.

[www.revivre-monde.org](http://www.revivre-monde.org) / [Alain Jezequel - ay.jezequel@gmail.com](mailto:Alain.Jezequel-ay.jezequel@gmail.com)

## Agriculture urbaine, éducation et sensibilisation

---

### **LE PAYSAN URBAIN (ÎLE-DE-FRANCE)**

---

Association d'insertion qui développe des fermes urbaines, agroécologiques et pédagogiques. Elle expérimente une micro-ferme démonstrative spécialisée dans la culture et la vente de micro-pousses à des restaurateurs et épiceries spécialisées.

L'objectif est de recréer du lien entre les citadins et l'agriculture.

[lepaysanurbain.fr](http://lepaysanurbain.fr) / [Benoît Liotard - benoit@lepaysanurbain.fr](mailto:Benoît.Liotard-benoit@lepaysanurbain.fr)

### **LE JARDIN D'ACSION SERVICES (MARTINIQUE)**

---

L'association a ouvert au public un jardin créole de 3000m<sup>2</sup> à Dillon de Fort-de-France, où sont cultivées des plantes médicinales, potagères et ornementales. Au-delà de son objectif d'insertion sociale et professionnelle, cet espace contribue à la sensibilisation des enfants et des touristes, participe à la préservation du patrimoine végétal de l'île et des savoir-faire médicinaux traditionnels.

[www.acsionservices.com](http://www.acsionservices.com) / [acsion.services@outlook.com](mailto:acsion.services@outlook.com) - 0596 03 84 03

---

## Commerce équitable

### LES JARDINS DE GAÏA (GRAND EST)

.....

Créés en 1993, les Jardins de Gaïa importent et commercialisent des thés de haute qualité, issus de culture biologique, équitable et en provenance des quatre coins du monde. L'entreprise est membre de la plateforme pour le commerce équitable (PFCE).  
[www.jardinsdegaia.com/](http://www.jardinsdegaia.com/) [animation@jardinsdegaia.com](mailto:animation@jardinsdegaia.com) - 03 88 85 88 30

### ÉTHIQUABLE (OCCITANIE)

.....

Scop spécialiste du commerce équitable qui soutient l'agriculture paysanne avec 49 coopératives de petits producteurs partenaires depuis 2003. Elle monte des projets avec des organisations paysannes bio d'Amérique latine, d'Afrique, d'Asie et plus récemment françaises avec la charte « Paysans d'ici, des produits français bio et équitables » (commerce équitable Nord-Nord).  
[www.ethiquable.coop/](http://www.ethiquable.coop/) [Emmanuelle Cheilan - echeilan@ethiquable.coop](mailto:Emmanuelle.Cheilan@ethiquable.coop) - 05 62 06 05 06

## Aide à l'insertion par l'agriculture et l'alimentation

### ASSOCIATION SEMAILLES (PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR)

.....

L'association a créé, en 1997, un jardin de Cocagne pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes éloignées de l'emploi via le secteur de l'agriculture biologique. Elle a expérimenté le projet Fleurs de Cocagne, une exploitation horticole biologique. Ce concept a depuis essaimé à Avrainville, en Île-de-France.  
[site.semailles.asso.fr/](http://site.semailles.asso.fr/) [Jacques Pouly - contact@semailles.asso.fr](mailto:Jacques.Pouly@semailles.asso.fr) - 04 90 16 05 05

### CONSERVERIE COOPÉRATIVE DE MARCOUSSIS (ÎLE-DE-FRANCE)

.....

Développée par Les Potagers de Marcoussis, la Conserverie est un chantier d'insertion qui a pour support d'activité la transformation alimentaire. Elle propose des produits, distribués en circuit-court, élaborés à partir de fruits et légumes de saison issus de l'agriculture responsable et cultivés par des maraîchers locaux.  
[lespotagersdemarcoussis.org/](http://lespotagersdemarcoussis.org/) [Sébastien Bouet - contact@marcoussis.fr](mailto:Sébastien.Bouet@marcoussis.fr) - 01 64 49 52 80

## Zéro-déchets

---

### JEAN BOUTEILLE (HAUTS DE FRANCE)

---

Créée en 2012, l'entreprise offre une solution de vente de liquides alimentaires en vrac dans des bouteilles en verre consignées. Elle propose aux magasins des équipements permettant le remplissage des bouteilles, fournit une gamme de produits liquides issus de l'agriculture biologique (huile, vin, vinaigre, etc.) et nettoie les bouteilles qui lui reviennent.

[www.jeanbouteille.fr](http://www.jeanbouteille.fr) / Gérard Bellet - [contact@jeanbouteille.fr](mailto:contact@jeanbouteille.fr) - 06 44 76 17 82

### CITYZEN MARKET (OCCITANIE)

---

Créée en 2016, l'association propose une épicerie 100% vrac à Montpellier. La boutique propose des produits alimentaires bio ou raisonnés, locaux et vendus sans emballage jetable, de l'hygiène, des cosmétiques et des objets lavables alternatifs au jetable. Poursuivant un objectif zéro déchet, elle organise des évènements de sensibilisation et des ateliers pour apprendre à faire ses produits soi-même.

[www.cityzen-market.com](http://www.cityzen-market.com) / Alexandra Klein, Valentina Alessandria - [contact@cityzen-market.com](mailto:contact@cityzen-market.com) - 06 68 404 996

## Coopération et mutualisation

---

### LE BOL, PÔLE DE COOPÉRATION (AUVERGNE-RHÔNE-ALPES)

---

Fondée en 2015 l'association vise à intensifier les dynamiques de coopération et de mutualisation entre les différentes structures alimentaires de l'ESS de la région lyonnaise : partage de locaux, mutualisation de transport, projets communs, etc. Les 20 membres du collectif poursuivent un objectif commun : participer à la construction d'un système agro-alimentaire local, solidaire, écologique.

[www.lebol.org](http://www.lebol.org) / [lebol@potager.org](mailto:lebol@potager.org) - 06 58 49 82 58

---

## L'ABATTOIR DE PROXIMITÉ DE COUSERANS (OCCITANIE)

.....

En 2011, les élus, les éleveurs et les bouchers se sont mobilisés pour sauver le centre d'abattage du Couserans, menacé de fermeture, et ont créé une Société coopérative d'intérêt collectif (Scic). La communauté de communes de Saint-Girons est propriétaire de l'abattoir (elle détient 51% des parts) et les utilisateurs – éleveurs, grossistes et bouchers – sont également sociétaires. La coopérative a augmenté son activité grâce à l'amélioration de la qualité de l'abattage et à la vente directe.

*Christophe Gouazé - [abattoir-couserans@orange.fr](mailto:abattoir-couserans@orange.fr) - 05 34 14 39 00*

## Accompagnement

---

### LES CHAMPS DES POSSIBLES (ÎLE-DE-FRANCE)

.....

L'association accompagne des porteurs de projets à l'installation en agriculture biologique et circuits courts en Île-de-France. Des lieux-test agricoles permettent de tester les projets en grandeur réelle avant l'installation, pendant une durée d'1 à 3 ans dans un cadre sécurisé (couveuse d'activité agricole et rurale) et avec des débouchés de production maîtrisés (AMAP franciliennes).

[www.leschampsdespossibles.fr](http://www.leschampsdespossibles.fr) / *Perrine Ruamps - [contact@leschampsdespossibles.fr](mailto:contact@leschampsdespossibles.fr) - 06 95 23 94 13*

### COPASOL (HAUTS DE FRANCE)

.....

En 2011, Terre de Liens, la Fédération des AMAP (FAMAP) et Agriculture Biologique de Picardie (ABP) ont cofondé le collectif CoPASol pour aider les porteurs de projets à s'installer ou reprendre des activités agricoles. Les porteurs de projet, en phase avec les valeurs du collectif sont accueillis et orientés. Ils peuvent recevoir un accompagnement individuel et collectif tout au long de leurs parcours de création et jusqu'à 3 ans après leur installation.

[www.copasol-picardie.org](http://www.copasol-picardie.org) / *Mathilde Dusart - [mathilde.dusart@copasol-picardie.org](mailto:mathilde.dusart@copasol-picardie.org) - 03 22 42 12 57.*

# ECOSYSTÈME

## SE REPÉRER PARMIS LES ACTEURS CLÉS

> Votre collectivité territoriale a pour objectif d'augmenter la part de l'approvisionnement local et bio en restauration collective ? Votre entreprise sociale souhaite créer un projet dans l'accès à l'alimentation ? Vous avez un projet professionnel d'installation en bio ? Selon votre besoin, différents acteurs locaux et nationaux peuvent vous aider.

© Aulse - Panorama des acteurs clés de l'agriculture et de l'alimentation, janvier 2017



---

## Ils fédèrent et représentent les agriculteurs

### LES SYNDICATS PROFESSIONNELS AGRICOLES

---

- Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (Fnsea) - [www.fnsea.fr](http://www.fnsea.fr)
- Jeunes agriculteurs – [www.jeunes-agriculteurs.fr](http://www.jeunes-agriculteurs.fr)
- Confédération paysanne - [www.confederationpaysanne.fr](http://www.confederationpaysanne.fr)
- Coordination rurale - [www.coordinationrurale.fr](http://www.coordinationrurale.fr)
- Mouvement de défense des exploitants familiaux, Modef - [www.modéf.fr](http://www.modéf.fr)

### LA FNAB, FÉDÉRATION NATIONALE D'AGRICULTURE BIO

---

Cet organisme professionnel, à vocation syndicale, fédère 70% des agriculteurs biologiques. Il assure la représentation de ses membres, la coordination des actions de développement de la production agrobiologique, l'animation et l'information de son réseau régional et départemental. [www.fnab.org](http://www.fnab.org)

### LES CHAMBRES D'AGRICULTURE RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

---

Ces chambres consulaires représentent et défendent les intérêts agricoles et forestiers auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales, coordonnent les actions de développement agricole et conseillent et accompagnent les agriculteurs dans leurs entreprises et leurs projets. L'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (Apca) les rassemble à l'échelle nationale. [www.chambres-agriculture.fr](http://www.chambres-agriculture.fr)

## Ils accompagnent les structures et les projets collectifs

### LE RÉSEAU RURAL NATIONAL ET LES RÉSEAUX RÉGIONAUX

---

Le réseau rural national contribue à l'organisation d'échanges sur les enjeux des territoires ruraux, au lancement d'appels à projet pour mieux comprendre une problématique, il apporte des réponses concrètes et collectives, ou encore assure des missions d'information. Les réseaux ruraux régionaux jouent un rôle de prospection, de veille, de repérage au niveau local et permettent une remontée des informations au niveau national et européen. [www.reseaurural.fr](http://www.reseaurural.fr)

## **IMPACT, PÔLE INITIATIVES POUR UNE AGRICULTURE CITOYENNE TERRITORIALE**

.....

Plateforme associative qui promeut une agriculture plus durable et propose des alternatives concrètes aux agriculteurs sur leur exploitation. Sa mission est d'élaborer et de diffuser des références sur l'agriculture durable, d'accompagner au changement de pratiques, de faire la promotion de l'emploi et de l'installation, et enfin de développer des liens entre agriculture et territoires. Plateforme issue du rapprochement de l'AFIP, l'InterAFOCG, la FADEAR, la FNCIVAM, Accueil Paysan, le MRJC, Terre de Liens, le MIRAMAP et Solidarités Paysans.

[agricultures-alternatives.org](http://agricultures-alternatives.org)

## **LES CIVAM, CENTRES D'INITIATIVES POUR VALORISER L'AGRICULTURE ET LE MILIEU RURAL**

.....

Parmi les actions des fédérations et groupes départementaux : accompagnement de groupes d'agriculteurs et de ruraux, création de filières locales, organisation d'événements, formation, animation grand public. L'AFIP, la FNCIVAM et le RAD ont fusionné leurs trois réseaux fin 2016, pour devenir le Réseau CIVAM.

[www.civam.org](http://www.civam.org)

## **LES ADEAR, ASSOCIATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI AGRICOLE ET RURAL**

.....

Les Adear accompagnent les paysans qui veulent améliorer leurs pratiques (conseils, formation...). Les paysans adhérents, pour majorité membres de la confédération paysanne, et leurs animateurs peuvent également accompagner les futurs paysans avant leur installation et leur apporter un suivi pendant les premières années de leur installation. Structure nationale : Fadear.

[www.agriculturepaysanne.org](http://www.agriculturepaysanne.org)

## **LES AMAP**

.....

Les réseaux territoriaux d'Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) ont pour mission de promouvoir, développer et animer le réseau des AMAP sur leur territoire. La structure nationale est le Miramap.

[miramap.org](http://miramap.org)

---

# Ils accompagnent les agriculteurs dans leur installation

## LE MRJC, MOUVEMENT RURAL POUR LA JEUNESSE

---

Association de jeunesse et d'éducation populaire, ce mouvement accompagne notamment les jeunes de 18 à 30 ans souhaitant s'installer en milieu rural à travers son programme "Rêves d'installation" (ateliers, visites d'exploitations, etc.).

[www.mrjc.org](http://www.mrjc.org)

## DES ESPACES-TEST AGRICOLES

---

En régions, de nombreuses coopératives et associations mettent à disposition des espaces-test collectifs pour développer une activité agricole en grandeur réelle. Ces structures apportent un soutien technique et un accompagnement commercial, économique, juridique et administratif :

- **Centre Val de Loire** : Les Prés d'Amont - [couveusemaraichage.blois.a3w.fr](http://couveusemaraichage.blois.a3w.fr)
- **Hauts de France** : Le Gerموir Île-de-France - [www.terredeliens.org/le-germoir.html](http://www.terredeliens.org/le-germoir.html) ; Les Champs des possibles - [www.leschampsdespossibles.fr/](http://www.leschampsdespossibles.fr/)
- **Nouvelle-Aquitaine** : SAS Graines - <http://graines.civam.fr>
- **Occitanie** : la couveuse agricole Coups d'Pousses - [www.agriculturepaysanne.org/Coups-d-Pousses](http://www.agriculturepaysanne.org/Coups-d-Pousses) ; la coopérative d'activités Terracoopa - <https://www.terraceopa.net/> ; Graines de Paysans - [www.agriculturepaysanne.org](http://www.agriculturepaysanne.org)
- **Pays de la Loire** : CAP 44, coopérative d'installation en agriculture paysanne - [www.agriculturepaysanne.org/cap44](http://www.agriculturepaysanne.org/cap44)

**La structure nationale** est le Réseau national des espaces-test agricoles, Reneta. [www.reneta.fr](http://www.reneta.fr)

## TERRE DE LIENS

---

Terre de liens est un mouvement national qui a pour but d'enrayer la disparition des terres agricoles, d'aider les agriculteurs à accéder au foncier et de développer l'agriculture biologique et paysanne. La foncière et la fondation de Terre de liens achètent des fermes et les louent à des paysans engagés dans une agriculture de proximité, biologique et à taille humaine.

[www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org)

## Ils améliorent les pratiques de la restauration collective

---

### **MANGER BIO ICI ET MAINTENANT (MBIM)**

---

Le réseau Mbim regroupe depuis 2010 des acteurs de la restauration collective bio locale : des plateformes de distribution de produits bio locaux, des distributeurs nationaux, des réseaux, des partenaires techniques... L'association développe et propose aux collectivités une offre bio prioritairement locale, complète, adaptée à la restauration collective, solidaire et accessible.

[www.mbim.fr](http://www.mbim.fr)

### **AGORES, ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE**

---

Créée en 1986, Agores oeuvre pour sortir les gestionnaires de leur isolement et défendre l'image d'une restauration collective publique exigeante et performante. Agores accompagne les collectivités dans leur recherche de solutions concrètes face aux nouvelles attentes des usagers, notamment la montée en puissance du bio.

[www.agores.asso.fr](http://www.agores.asso.fr)

### **RESTAU'CO, ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE EN GESTION DIRECTE**

---

Depuis 50 ans, l'association s'engage pour l'amélioration des pratiques en restauration collective. Elle forme et accompagne les professionnels sur des thématiques clés (restauration responsable, lutte contre le gaspillage alimentaire...) et anime des actions de proximité pour favoriser l'échange entre établissements. Restau'Co travaille en collaboration avec les différents acteurs de la filière : professionnels, associations, collectivités.

[restauco.fr](http://restauco.fr)

---

## Ils financent les projets

### L'ÉTAT ET SES DIRECTIONS RÉGIONALES

---

Dans le cadre de son programme national pour l'alimentation, le ministère de l'agriculture lance des appels à projets pour soutenir des projets fédérateurs et démultipliables en lien avec la politique publique de l'alimentation. En région, les Draaf (Directions régionales de l'alimentation, l'agriculture et la forêt), services déconcentrés, participent, entre autres, à la structuration des filières agricoles et agroalimentaires, au renforcement de l'organisation économique des producteurs, à la promotion de la qualité des produits, à la qualité de l'offre alimentaire, d'aide alimentation et de sensibilisation du public, etc.

[agriculture.gouv.fr](http://agriculture.gouv.fr)

### LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

---

Informations sur les aides apportées par les collectivités territoriales, dans l'article « Encourager les systèmes agricoles et alimentaires durables » p.22 de ce dossier, présentant les modes d'intervention des conseils régionaux, départementaux, des villes et intercommunalités.

### L'ADEME

---

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'Énergie (Ademe) accompagne les entreprises du monde agricole qui souhaitent agir avec des outils et des financements adaptés à leurs besoins, ainsi qu'à travers des partenariats avec les chambres consulaires et les organisations professionnelles.

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

### LES FONDATIONS PRIVÉES

---

- **La Fondation Carasso** a déployé, en France, deux programmes en lien avec l'alimentation durable : un premier sur la durabilité des systèmes alimentaires et un second sur la lutte contre l'exclusion. Des appels à projets sont régulièrement lancés dans le cadre de ces programmes. [www.fondationcarasso.org/fr](http://www.fondationcarasso.org/fr)
- **La Fondation d'entreprise Simply** « Le goût du partage » soutient des projets de solidarité de d'insertion sociale en lien avec l'alimentation (santé, lien social, accès à l'alimentation, accès à l'insertion). [www.fondationsimply.org](http://www.fondationsimply.org)

- **La Fondation d'entreprise Bel** soutient des initiatives en faveur des enfants et des adolescents en lien avec la lutte contre la malnutrition infantile, la culture vivrière et le maraîchage, la création d'infrastructures et des actions pédagogiques. [www.fondation-bel.org](http://www.fondation-bel.org)
- **La Fondation Carrefour** soutient également le développement des épiceries solidaires, appui le développement des productions agricoles et promeut les métiers de bouche. [www.fondation-carrefour.org](http://www.fondation-carrefour.org)
- **La Fondation Bonduelle** propose, via deux appels à projets par an, une aide financière internationale. Elle est destinée aux organismes qui développent des actions permettant d'améliorer les habitudes alimentaires de populations ciblées. [www.fondation-louisbonduelle.org/](http://www.fondation-louisbonduelle.org/)

### **BLUE BEES, PLATEFORME DE FINANCE PARTICIPATIVE**

.....

Blue Bees est une plateforme dédiée à l'agriculture et à l'alimentation durable. Voici quelques exemples de projets financés à l'aide de prêts et de dons : installation en maraîchage bio, magasins de producteurs locaux, conversion à la bio, etc. [bluebees.fr](http://bluebees.fr)



## RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez également ces ressources en ligne sur  
[www.avise.org/dossiers](http://www.avise.org/dossiers)

### CONCILIER RESPECT DES ÉCOSYSTÈMES NATURELS ET ACCÈS À L'ALIMENTATION



#### Alimentation et innovation sociale

PDF / Fondation MACIF – 2012

[www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20161212/fondation\\_macif\\_-\\_guide\\_alimentation.pdf](http://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20161212/fondation_macif_-_guide_alimentation.pdf)

### AGRICULTURE DURABLE : DE QUOI PARLE-T-ON ?



#### L'agriculture durable, une voie d'avenir

PDF / FNCIVAM – 2010

[http://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20161212/fncivam\\_-\\_agriculture\\_durable.pdf](http://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20161212/fncivam_-_agriculture_durable.pdf)

### ALIMENTATION DURABLE ET SYSTÈMES ALIMENTAIRES TERRITORIALISÉS



#### Les Circuits courts économiques et solidaires

PDF / Le Labo de l'ESS – 2015

[www.llelabo-ess.org/IMG/pdf/circuits\\_courts\\_economiques\\_et\\_solidaires.pdf](http://www.llelabo-ess.org/IMG/pdf/circuits_courts_economiques_et_solidaires.pdf)

#### Les circuits courts alimentaires

PDF / Pour la solidarité – 2015

[www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/na-2015-circuitscourts-alim\\_0.pdf](http://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/na-2015-circuitscourts-alim_0.pdf)

#### Systèmes alimentaires territorialisés en France (100 initiatives)

PDF / Resolis – 2015

[http://resolis.org/upload/journal/document/11\\_20150313\\_resolis\\_journal\\_janvier\\_sat\\_interactif.pdf](http://resolis.org/upload/journal/document/11_20150313_resolis_journal_janvier_sat_interactif.pdf)

## ENCOURAGER LES SYSTÈMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DURABLES

---



### **Construire un projet alimentaire territorial**

**PDF** / IUFN, Conseil départemental de la Gironde – 2016

[www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20161220/iufn\\_guide\\_projet\\_alimentaire\\_territorial.pdf](http://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20161220/iufn_guide_projet_alimentaire_territorial.pdf)

## EXEMPLES D' ACTIONS SOUTENUES PAR LES CONSEILS RÉGIONAUX

---



### **L'approvisionnement local et de qualité en restauration collective**

**PDF** / Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt – 2014

[www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20161212/alimagri-guide-restauration\\_collective\\_0.pdf](http://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20161212/alimagri-guide-restauration_collective_0.pdf)

### **Études de cas Alimentation**

**PDF** / Avise, ARF, Caisse des Dépôts – 2012

[www.avise.org/ressources/etudes-de-cas-alimentation](http://www.avise.org/ressources/etudes-de-cas-alimentation)

### **Assurer le développement de produits locaux et bio**

**PDF** / ARF, Caisse des Dépôts, Avise – 2011

[www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20140204/201109\\_ARF\\_CDC\\_Avise\\_EtudeIS\\_ProduitsLocauxBio.pdf](http://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20140204/201109_ARF_CDC_Avise_EtudeIS_ProduitsLocauxBio.pdf)

## LA FORME COOPÉRATIVE POUR DES FILIÈRES DURABLES

---



### **Coopératives & agriculture biologique : un pari gagnant**

**PDF** / Coop de France – 2014

[www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20161220/coop\\_de\\_france-cooperatives\\_agricoles\\_et\\_agriculture\\_biologique.pdf](http://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20161220/coop_de_france-cooperatives_agricoles_et_agriculture_biologique.pdf)

### **Scic et plateformes de distribution de produits bio**

**PDF** / Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab) – 2015

[www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20161212/fnab-scic\\_et\\_distribution\\_de\\_produits\\_bio.pdf](http://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20161212/fnab-scic_et_distribution_de_produits_bio.pdf)

# L'AVISÉ ACCOMPAGNE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

## Une ambition forte pour l'ESS

Depuis 2002, l'Avisé contribue à la performance globale de l'Économie sociale et solidaire (ESS) et à son impact sur l'emploi.

## Une mission d'intérêt général

Sa mission est de favoriser l'émergence, la consolidation et le changement d'échelle des structures d'utilité sociale, créatrices d'activités innovantes et d'emplois de qualité.

## Principales activités de l'Avisé

En tant qu'agence d'ingénierie et centre de ressources, l'Avisé a construit son offre de services autour de cinq activités :

- Veille et analyse
- Information et outillage
- Formation et échange de pratiques
- Animation de dispositifs et de communautés de professionnels
- Conduite de programmes d'accompagnement



## Dossier

**L'alimentation durable.** Plus largement on parlera d'agriculture et d'alimentation durables, de toutes les actions publiques et privées cherchant à nourrir une population en constante augmentation tout en préservant les écosystèmes naturels, à permettre aux agriculteurs de vivre correctement de leur métier, à lutter contre l'insécurité alimentaire ou encore à éviter les risques pour la santé des consommateurs. Réalisé par l'Avise, avec le soutien du Fonds social européen, de la Caisse des Dépôts et de Régions de France, ce dossier apporte des clés de compréhension et d'action afin qu'un plus grand nombre d'acteurs de l'Économie sociale et solidaire (ESS) créent et développent des initiatives en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durables.



Retrouvez ce dossier en ligne sur  
[www.avise.org/dossiers](http://www.avise.org/dossiers)



Agence d'ingénierie et centre de ressources, l'Avise agit depuis 2002 pour le développement de l'économie sociale et solidaire en accompagnant l'émergence, la consolidation et le changement d'échelle des structures d'utilité sociale, créatrices d'activités innovantes et d'emplois de qualité.

[www.avise.org](http://www.avise.org)